

NIS 2 COMPRENDRE AGIR SE FORMER

BROCHURE DE FORMATION



NIS2 : une directive qui change la donne

La directive européenne NIS2 (Network and Information Systems), publiée en décembre 2022, renforce les exigences de cybersécurité pour **les entreprises et administrations** de 18 secteurs essentiels et importants.

Transposée dans le droit français sous la supervision de l'**ANSSI**, elle impose aux organisations :

- une **gouvernance** cyber solide,
- des mesures de **gestion des risques**,
- la **déclaration** obligatoire des incidents,
- et la **coopération** avec les autorités.

Pourquoi se former ?

Parce que la conformité NIS2 n'est pas **optionnelle** :

- **Sanctions** jusqu'à 2 % du chiffre d'affaires mondial ;
- Audits et **contrôles** obligatoires ;
- **Responsabilité** accrue des dirigeants.

Cette formation vise à comprendre les obligations, identifier les impacts pour votre structure et déployer un plan d'action concret.

Contact

Formation disponible en présentiel (France métropolitaine) ou distanciel
Langue : Français ou Anglais
Tarif sur devis

email : manon.macary92@gmail.com
site : MlleStrife.github.io.git

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

À l'issue de la formation, les participants seront capables de :

- 1. Comprendre** le cadre réglementaire NIS2
 - Identifier les obligations ;
 - Connaître les rôles de l'ANSSI
- 2. Diagnostiquer** la situation de leur organisation
 - Évaluer le niveau de maturité actuel ;
 - Identifier les écarts de conformité.
- 3. Construire et piloter** un plan d'action
 - Mettre en œuvre les mesures techniques, organisationnelles et juridiques exigées ;
 - Organiser la gestion des incidents et des notifications.
- 4. Préparer** un audit de conformité
 - Se familiariser avec les contrôles de l'ANSSI ;
 - Anticiper les preuves à fournir.

Une formation mais aussi un accompagnement concret



PUBLIC ET FORMAT

PUBLIC CONCERNÉ

- Dirigeants d'organisations soumises à NIS2
- RSSI / DPO / Responsables conformité
- Responsables IT / Chefs de projet sécurité
- Collectivités et organismes publics

Aucun prérequis technique n'est obligatoire. Une bonne connaissance de son organisation est suffisante.

DURÉE TOTALE ENVISAGÉE

- 3h : Comprendre la réglementation
8h : Construire le plan d'action
8h : Accompagnement post-ateliers (1 à 2 mois après)

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Présentations interactives
- Ateliers collaboratifs (plan d'action, simulation de contrôle)
- Retours d'expérience et études de cas réels

Modalités d'évaluation



Avant la formation

- Questionnaire de positionnement
- Identification des besoins spécifiques de l'organisation

Pendant la formation

- Exercices pratiques et simulations (déclaration d'incident, audit fictif)
- Co-construction du plan d'action

Après la formation

- Vérification des avancées du plan d'action
- Quiz de validation des acquis